



1008354301

DATE DEPOT : 2010-09-24
NUMERO DE DEPOT : 83543
N° GESTION : 1987B04342
N° SIREN : 340916840
DENOMINATION : EQUATION
ADRESSE : 38 AV HOCHE 75008 PARIS
DATE D'ACTE : 2010/08/30
TYPE D'ACTE : DECISION DU PRESIDENT
NATURE D'ACTE : REDUCTION DE CAPITAL
MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

DP 30.08.10 RR, MJ
06 9.07.10

87154342

Enregistré a : SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES
EUROPE-ROME

Le 02/09/2010 Bordereau n°2010/2 850 Case n°20
Enregistrement : 375 € Pénalités :
Total liquidé : trois cent soixante-quinze euros
Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros
L'Agent

Ext 16013

SAS EQUATION
Société par actions simplifiée au capital de 80 000 Euros
Siège social : 38 avenue Hoche 75008 PARIS
RCS 340 916 840

Pascal MANTIL
Pascal MANTIL
Pascal MANTIL

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU PRESIDENT
DU 30 AOUT 2010

Le 30 Aout 2010 à 9 heures,

Didier LANGMANTIL, demeurant 3 rue Auguste Comte, 75006 PARIS,

A pris les décisions suivantes relatives à la réalisation de la réduction de capital autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 Juillet 2010.

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris
I M N

24 SEP. 2010

77543

EXPOSE

Le Président rappelle :

- que par délibération en date du 9 juillet 2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a autorisé la réduction du capital social d'un montant de 30 048 Euros par voie de rachat suivi de l'annulation des actions d'une somme de 54,08 Euros sur chaque action ;
- qu'elle a donné tous pouvoirs au Président à l'effet de réaliser cette réduction dans un délai maximum de un jour à compter du jour de la délibération de l'Assemblée et de modifier corrélativement les statuts ;
- que le procès-verbal de ladite Assemblée a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de Paris le 23 juillet 2010 et que ce dépôt faisait courir le délai légal d'opposition ;
- que l'avis de réduction du capital a été publié ce jour dans la Gazette du Palais ;
- qu'à la date du 13 août 2010, soit à l'expiration du délai de vingt jours fixé à l'article R. 225-152 du Code de commerce, la Société n'a fait l'objet d'aucune assignation.

L

REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL

Usant de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire ci-dessus visée, le Président décide la réalisation avec effet du 30 Août 2010 de la réduction du capital social de 30 048 Euros à 49 952 Euros.

Le remboursement d'une somme de 30 048 euros sur le nominal de chaque action de 1 euro interviendra à la date de ce jour.

MODIFICATION DES STATUTS

En conséquence, le Président décide de modifier comme suit les articles 6 et 7 des statuts :

ARTICLE 6 - APPORTS

Il est ajouté à cet article l'alinéa suivant :

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 9 juillet 2010, le capital social a été réduit de 30 048 euros pour être ramené à 49 952 euros par voie de remboursement d'une somme de 54,08 euros sur chaque action.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

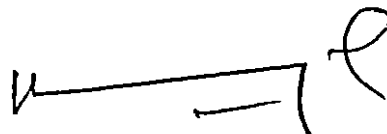
Le capital social est fixé à quarante neuf mille neuf cent cinquante deux Euros (49 952 €).

Il est divisé en 49 952 actions de 1 Euro chacune, entièrement libérées et de même catégorie.

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of connected strokes that form a stylized name, likely 'M. [unclear]'. The signature is written in a cursive style.